

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

10



COMMUNE DE JACOB-BELLECOMBETTE

**Date de convocation** L'an deux mille vingt deux  
Le 24 février 2022 le 2 mars à 19h  
*Le Conseil Municipal*

**Date d'affichage** légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la  
Le 24 février 2022 présidence de Madame Brigitte BOCHATON, maire  
*Etaient présents :*  
MMES Brigitte BOCHATON - Marie-Laure CHEVALLIER - Catherine FAIVRE - Laurence FRANCCART - Isabelle GEINDRE - Berthe-Ange LAUDET - Céline MITHIEUX - Claire PEREZ - Claire PRESCHOUX - Séverine SUCHERE  
MM. Mohamed AZOUAGH - Pierre-Louis BESSON - Benoît CHIRON - Franck EGARD - Antoine FATIGA - Olivier MARMET - Luis-Michel RODRIGUEZ - Fabien OLKOWICZ - Bruno STELLIAN - Laurent TOCHON

Formant la majorité des membres en exercice

**Nbre de conseillers** **Absents :**  
En exercice : 27 Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON  
Présents : 20 Cyril Moniot donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Votants : 25 Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Fabien OLKOWICZ  
Isabelle DAILLE donne pouvoir à Isabelle GEINDRE  
Julien ROUTIN donne Pouvoir à Bruno STELLIAN  
Thierry DUBOIS  
Eva CAPIZZI

Luis-Michel RODRIGUEZ est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Instauration d'un périmètre de prise en considération d'une étude et de sursis à statuer sur le secteur Cascade**

La commune de Jacob-Bellecombette se caractérise par sa proximité avec la ville centre et la présence du centre universitaire de Savoie sur son territoire.

Depuis une vingtaine d'années, la commune connaît un développement rapide de l'habitat individuel mais surtout collectif par le biais de plusieurs ZAC mais aussi de permis de construire de collectifs indépendants ; des opérations de logements récentes et importantes sont en cours de finalisation : ZAC des Châtaigneraies au Nord-Est (environ 260 logements), opération Epsilon, chemin de Miremont côté Bellevue (environ 20 logements) dont la voirie est partagée avec la ville de Chambéry, le domaine Mancini au carrefour de la route départementale 912 et de la route de Bellecombette (environ 65 logements)...

L'accélération de la densification engendre des besoins en termes d'équipements et de réseaux qui doivent être anticipés.

C'est notamment le cas sur le quartier Cascade présentant des secteurs urbanisables par densification et renouvellement urbain.

Afin de garantir une densification harmonieuse du secteur et de permettre la sécurisation des accès notamment au niveau du carrefour Cascade, route de Bellecombette et rue Jean Baptiste Richard, actuellement accidentogène, la commune a engagé une étude d'urbanisme pré-opérationnelle.

Cette étude définira les conditions de densification du secteur, surtout en termes d'accès tous modes, de stationnement et de sécurisation du carrefour rue Jean-Baptiste Richard/route de la Cascade/route de Bellecombette. Elle étudiera les travaux à mettre en œuvre afin de sécuriser ce secteur et de rendre possible l'accueil de nouvelles constructions et l'intensification des flux de circulation tous modes. Elle doit également étudier l'impact d'une densification sur le stationnement et ses conséquences sur l'utilisation du domaine public, notamment sur le secteur chemin de la Cascade.

Afin de ne pas compromettre la future réalisation de travaux d'aménagement de voirie rendus nécessaires par cette densification et afin de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il est aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme.

Le périmètre de l'étude est annexé à la présente délibération.

L'instauration de ce périmètre de prise en considération de l'étude sur le secteur Cascade permettra au maire, le cas échéant et sur une durée maximale de 10 ans, de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations sur le périmètre défini.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'instauration d'un périmètre de prise en considération d'une étude et de sursis à statuer sur le secteur Cascade

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture, le  
Publiée ou notifiée, le  
Document certifié conforme

Brigitte BOCHATON  
Maire



